

SCI A.L.S IMMO

SCI au Capital de 1000 EUROS

RCS NANTERRE 929 284 628

Siège Social : 255 RUE J.J ROUSSEAU 92130 ISSY LES MOULINEAUX

ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

DU 31 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 31 octobre à 10 heures,

Les Associés de la société ALS IMMO Société Civile Immobilière au Capital de 1000,00 Euros, divisé en 100 parts sociales de 10,00 Euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale extra-Ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant
- Nomination du nouveau gérant
- Cessions de parts

SONT PRESENTS :

Monsieur DE MACEDO E SILVA Artur

à concurrence de DIX PARTS,

portant les numéros 1 à 10

10 Parts

Monsieur PEREIRA SILVA Helder

à concurrence de QUATRE VINGT DIX PARTS

portant les numéros 11 à 100

90 Parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL 100 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur DE MACEDO E SILVA Artur, Gérant.

Le président constate que l'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer, l'intégralité du capital Social étant représenté.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents ci-après énoncés :

- les statuts de la société
- les copies de convocations adressées aux associés
- le texte des résolutions proposées

Le président déclare :

-que le texte des résolutions proposées a été adressé aux associés dans les délais requis par la Loi.

-que les Associés n'ont pas posé de questions écrites.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations, ils déclarent chacun en ce qui les concerne, avoir été convoqué dans les délais de la Loi et avoir eu connaissance de l'ordre du jour ci-après énoncé.

ORDRE DU JOUR :

Le président expose que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Gérant
- Nomination du nouveau Gérant
- Cessions de parts

La discussion étant ouverte, diverses observations sont échangées, puis le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés décident que la nouveau Gérant sera Monsieur PEREIRA SILVA Helder demeurant à 92130 ISSY LES MOULINEAUX – 255 Rue Jean Jacques Rousseau
Monsieur PEREIRA SILVA Helder déclare accepter cette nomination et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne quitus entier et définitif de sa gestion à Monsieur DE MACEDO E SILVA Artur démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident que l'associé Mr DE MACEDO E SILVA Artur cède 9 parts sociales lui appartenant à Monsieur PEREIRA SILVA Helder

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QATRIEME RESOLUTION

Les associés décident de mettre les Statuts en conformité avec la résolution ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Mr PEREIRA SILVA Helder
Nouveau gérant



Mr DE MACEDEO E SILVA Artur
Gérant démissionnaire

